

14 janvier 1981

41

Aide financière de 10 millions de francs à la République Arabe du Yémen (Nord-Yémen) pour la réalisation d'un projet de développement rural (composante adduction d'eau villageoise), en cofinancement avec l'Association Internationale de Développement (IDA), le Fonds International pour le Développement Agricole (FIFA) et le Fonds d'Abu Dhabi

- Département des affaires étrangères. Proposition du 25 septembre 1980 (annexe)
- Département des affaires étrangères. Note du 16 décembre 1980 (annexe)
- Département des affaires étrangères. Note du 5 janvier 1981 (annexe)
- Département de justice et police. Co-rapport du 13 janvier 1981 (annexe)
- Département militaire. Co-rapport du 9 janvier 1981 (adhésion)
- Département des finances. Co-rapport du 12 janvier 1981 (adhésion)
- Département de l'économie publique. Co-rapport du 12 janvier 1981 (adhésion)

Département de l'économie publique. Co-rapport du 2.10.1980

Vu la proposition et les notes du département des affaires étrangères, compte tenu de la procédure de co-rapport et après délibération, le Conseil fédéral

d é c i d e :

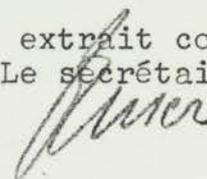
1. Il est accordé à la République Arabe du Yémen une aide financière non-remboursable de 3 millions de francs représentant la participation suisse au cofinancement du projet pour l'année 1980, à la charge du Crédit de Programme de 735 millions de francs pour la coopération au développement et l'aide financière, selon l'AF du 21 juin 1978.
2. Il est accordé à la République Arabe du Yémen une aide financière non-remboursable de 7 millions de francs représentant la participation suisse au cofinancement du projet pour la période 1981-85 à la charge du nouveau Crédit de Programme pour la continuation de la coopération technique et de l'aide financière, sous réserve de sa mise en vigueur. Au cas où le Crédit de Programme de 735 millions de francs, selon l'AF du 21 juin 1978, ne serait pas encore épuisé, tout ou partie de ce montant serait porté à sa charge.
3. Les dépenses découlant de cet engagement seront imputées à la rubrique budgétaire 202.493.03.

Extrait du procès-verbal:

- EDA 6 pour exécution
- EJPD 3 pour connaissance
- EMD 4 " "
- EFD 7 " "
- EVD 5 " "
- EFK 2 " "
- FinDel 2

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,



Dodis



t. 311 Yémen 2 - OP/EM/vt

DEPARTEMENT FEDERAL  
DES  
AFFAIRES ETRANGERES

---

AU CONSEIL FEDERAL

Aide financière de 10 millions de francs à la République Arabe du Yémen pour la réalisation d'un projet de développement rural (composante adduction d'eau villageoise), en cofinancement avec l'Association Internationale de Développement (IDA).

Autres cofinanciers : Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) et Fonds d'Abu Dhabi.

---

Plan de la Proposition

R é s u m é

1. INTRODUCTION
2. SITUATION GENERALE DU YEMEN
3. SECTEUR AGRICOLE
  - 3.1 Situation
  - 3.2 Politique du Gouvernement
4. LE PROJET
  - 4.1 Zone d'Intervention et Actions Antérieures
  - 4.2 Objectifs et Description
  - 4.3 Composante Adduction d'Eau Villageoise
  - 4.4 Coût et Plan de Financement
5. EXECUTION DU PROJET
  - 5.1 Organisation
  - 5.2 Calendrier de Réalisation, Fonctionnement et Entretien
  - 5.3 Evaluation

6. JUSTIFICATION ET RISQUES
  - 6.1 Principaux Bénéficiaires
  - 6.2 Evaluation Economique
  - 6.3 Principaux Risques
  - 6.4 Conclusion
7. AIDE FINANCIERE DE LA SUISSE
  - 7.1 Conditions
  - 7.2 Modalités de Financement et d'Administration
8. ARRANGEMENTS LEGAUX
9. BASES JURIDIQUES
10. CONSULTATIONS PREALABLES
11. PROPOSITIONS

A n n e x e s : 1 - Note sur le Yémen  
2 - Organigramme du projet  
3 - Calendrier de réalisation

---

t. 311 Yémen 2 - OP/EM/vt

3003 Berne, le 25 septembre 1980

AU CONSEIL FEDERAL

Résumé

Aide Financière de 10 millions de francs à la République Arabe du Yémen (Nord Yémen) pour la réalisation d'un projet de développement rural (composante adduction d'eau villageoise), en cofinancement avec l'Association Internationale de Développement (IDA), le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) et le Fonds d'Abu Dhabi.

En dépit des progrès économiques remarquables accomplis depuis le début des années 1970, le Yémen demeure l'un des pays les plus pauvres du Tiers Monde et continue de figurer sur la liste des pays les moins développés de l'ONU. La croissance relativement rapide du PNB traduit moins une augmentation de la production interne que l'apport en devises des travailleurs yéménites émigrés en masse dans les pays pétroliers voisins. Cet afflux a surtout profité aux secteurs modernes et urbain, le secteur agricole de subsistance - qui constitue plus du 40 % du PNB et fait vivre environ le 90 % de la population - y échappant dans une grande mesure; la productivité y demeure très basse et le revenu moyen rural ne représente environ qu'un tiers de la moyenne nationale; une partie importante de la population - composée essentiellement de petits paysans et métayers - vit dans des conditions précaires, à l'écart des grands axes, sans accès aux moyens modernes de production et aux services publics essentiels. L'élévation du niveau de vie et des revenus en milieu rural, et la mise en valeur du potentiel agricole, limité certes, mais loin d'être épuisé, pour contenir le déficit alimentaire croissant du pays figurant au centre des priorités actuelles du Gouvernement.

Le projet proposé va dans cette direction. Il servira à consolider et à élargir les activités de développement rural entreprises depuis 1976 dans les provinces de Ibb et de Taiz - l'une des principales régions agricoles du pays et des plus peuplées - avec l'appui de l'IDA et du Fonds d'Abu Dhabi. Le projet comprend les volets principaux suivants :

- services de vulgarisation agricole et d'économie ménagère,
- services vétérinaires et de production animale,
- crédit agricole,
- programme d'adduction d'eau potable,
- programme de contrôle de la bilharziose,
- soutien technique pour la réalisation du projet et la mise en place de services agricoles; formation de personnel.

L'augmentation de la production agricole (céréales, fruits, légumes ...) engendrée par le projet, permettra d'améliorer sensiblement le revenu d'environ 60'000 familles paysannes et de dégager un surplus pour la commercialisation. Le projet permettra également de freiner l'exode rural et d'exercer des effets d'entraînement sur l'ensemble des deux provinces (1,9 millions d'habitants).

Le programme d'adduction d'eau potable, au financement duquel nous proposons que la Suisse participe, exercera un impact considérable sur l'état de santé et la qualité de vie des populations bénéficiaires (env. 35'000 familles). Le coût total du projet est estimé à \$ 82 millions. La contribution directe du Gouvernement sera de \$ 22,4 millions et celle des populations bénéficiaires (programme d'adduction d'eau) d'env. \$ 13 millions, soit \$ 35,4 millions au total pour le Yémen, le reste étant financé par l'IDA (\$ 16,6 millions), le FIDA (\$ 14 millions), le Fonds d'Abu Dhabi (\$ 10 millions) et la Suisse (Fr. 10 millions). Les différents volets du projet seront réalisés avec la participation active des populations intéressées. Différentes mesures et réformes seront introduites par le Gouvernement pour assurer le succès du projet (accès des petits paysans et métayers au crédit, réforme du système de fermage, amélioration des conditions de recrutement et d'emploi du personnel).

L'IDA agira en qualité de Coordonnateur de l'exécution du projet et d'Administrateur de la contribution suisse. Dans le cadre des arrangements à conclure avec l'IDA et le Yémen, la Suisse pourra exercer un contrôle adéquat sur le déroulement du projet et l'utilisation des fonds. L'achèvement du projet est prévu pour juin 1985.

t. 311 Yémen 2 - OP/EM/vt

DEPARTEMENT FEDERAL  
DES  
AFFAIRES ETRANGERES

Distribuée

Fera l'objet d'un communiqué  
de presse après signature de  
l'Accord

Berne, le 25 septembre 1980

AU CONSEIL FEDERAL

Aide financière de 10 millions de francs à la République Arabe du Yémen pour la réalisation d'un projet de développement rural (composante adduction d'eau), en cofinancement avec l'Association Internationale de Développement (IDA).

Autres cofinanciers : Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) et Fonds d'Abu Dhabi.

1. INTRODUCTION

La présente proposition recommande l'octroi d'une aide financière non-remboursable et déliée de 10 millions de francs à la République Arabe du Yémen pour la réalisation d'un projet de développement rural, en cofinancement avec l'IDA <sup>1/</sup>, le FIDA et le Fonds d'Abu Dhabi, sous la supervision générale de l'IDA. Le projet représente la phase de consolidation et d'expansion d'un premier projet de développement rural entrepris dans la même région, avec l'aide de l'IDA et du Fonds d'Abu Dhabi, ayant démarré en 1976 et devant s'achever en 1981. L'objectif principal du projet est d'améliorer le niveau des revenus et la qualité de la vie d'environ 60'000 familles paysannes vivant dans les régions montagneuses des provinces de Ibb et de Taiz dans le Sud du pays. La contribution suisse sera utilisée pour le financement du programme d'adduction d'eau villageoise inclus dans le projet. Il est proposé d'imputer Fr. 3 millions à l'actuel Crédit de Programme de 735 millions de francs pour la Coopération Technique et l'Aide Financière en faveur des pays en développement (AF du 21 juin 1978), et Fr. 7 millions au nouveau Crédit de Programme, sous réserve de sa mise en vigueur.

2. SITUATION GENERALE DU YEMEN ( voir Annexe I ).

<sup>1/</sup> Voir Annexe IV : Programme de cofinancement et de coopération entre la Suisse et l'IDA et les banques régionales de développement (1979-1983).

### 3. SECTEUR AGRICOLE

#### 3.1 Situation

Le Yémen est un pays essentiellement agricole. En dépit d'un déclin relatif au cours des dernières années, l'agriculture demeure le secteur le plus important de l'économie (40 % du PNB, 2/3 de la population active résidente, 90 % des recettes d'exportation). Les surfaces cultivables en permanence sont limitées: moins de 10 % de la superficie totale du pays. Suivant l'abondance des pluies, il est possible de mettre en culture 2 millions d'ha. supplémentaires. Le reste des terres est constitué de pâturages marginaux, d'arbustes et de broussailles (importante source d'énergie: bois de feu) et de sols qu'il n'est pas possible de gagner à l'agriculture en raison du manque d'eau et de la nature des terrains.

Table 1 : utilisation du sol (Estimation en 1'000 ha)

- Superficie du pays	20'000
- Terrains cultivés régulièrement	1'515
( irrigués par pompes	37 )
( irrigués par rivières et wadis	193 )
( non-irrigués	1'285 )
- Terrains cultivés occasionnellement	2'000
- Broussailles, arbustes, forêts clairsemées	1'600
- Terrains sans potentiel agricole (terrain rocheux, montagneux, pâturages semi-arides à arides)	14'885

( Source : Central Planning Organization, Stat. Yearbook 1976 ).

Les cultures principales sont : les céréales (surtout le sorgho, l'orge, le maïs, le blé), le coton, les légumes, les fruits, le qât 1/ et le café.

L'agriculture traditionnelle est remarquablement bien adaptée aux conditions du pays : des terrasses s'étendent sur des flancs entiers

1/ Arbuste dont on mâche les feuilles qui contiennent des substances euphorisantes et stimulantes.

3.2

1/  
2/  
3/

de montagnes; des systèmes ingénieux sont utilisés pour capter l'eau des pluies, des sources et des rivières. Cependant, l'agriculture ne suffit de loin pas à satisfaire les besoins du pays, et des quantités importantes de vivres doivent être importées chaque année 1/ ( 1977/88 : \$ 244 mio., soit 41 % de la consommation alimentaire totale).

Depuis dix ans environ, l'agriculture a subi de profonds changements. La modification de la structure des coûts de production (main d'oeuvre relativement rare et chère 2/ par suite de l'émigration des travailleurs, alternatives d'emplois, accès plus aisé au capital) et de la demande du marché ont provoqué un certain développement de la mécanisation agricole, l'adoption de méthodes culturales plus modernes et un déplacement vers les activités plus rentables (maïs, légumes, fruits) au détriment des cultures traditionnelles (sorgho, blé, coton, café) - qui occupent encore env. le 80 % des terres cultivables -, avec parfois pour conséquence l'abandon de terres peu rentables 3/. L'élevage (à l'exception d'un début prometteur de la production industrielle d'oeufs et de volaille) et les pêcheries ne sont encore que faiblement développés (l'importation de viande s'est accrue considérablement ces dernières années). Les maigres ressources forestières sont en constant déclin par suite d'une exploitation immodérée (bois de feu) et de défrichements à des fins agricoles, en dépit de tentatives récentes pour renverser la tendance. Le bois de construction doit être importé en totalité. D'une manière générale, les performances du secteur agricole sont fortement tributaires des conditions climatiques. Les fréquentes sécheresses (la dernière en 1977/78) ont des conséquences désastreuses sur la production.

### 3.2 Politique du Gouvernement

Dans le cadre du plan quinquennal en cours (1977/78 - 1980/81), il est prévu d'allouer 14 % des ressources (env. \$ 300 millions) au secteur agricole 4/. Les objectifs majeurs du Gouvernement sont, d'une part, d'accroître rapidement la productivité et de diversifier la production agricole pour réduire la dépendance alimentaire croissante du pays et, d'autre part, d'améliorer les conditions de vie en milieu rural - où vit env. 90% de la population -,

1/ Céréales, sucre, viande, huiles, graisses notamment.

2/ 1972 : 5 R/jour; 1979 : 75 R/jour.

3/ A long terme, cette évolution risque de poser de graves problèmes écologiques, l'érosion détruisant d'une manière irréversible et rapide tout terrain qui n'est plus cultivé.

particulièrement celles des petits paysans et fermiers qui continuent à mener une existence précaire, par une sélection judicieuse des projets et des bénéficiaires. La politique agricole du Gouvernement met l'accent sur le développement de l'infrastructure agricole (transports, stockage, traitement, transformation, irrigation) et des services agricoles (éducation 1/, vulgarisation, recherche, crédit, intrants) et donne la priorité aux régions disposant du meilleur potentiel agricole (hautes terres des provinces de Taiz et de Ibb, plaine côtière de Thihama, le long de la Mer Rouge). Des progrès notables ont été réalisés dans ces domaines durant les 3 premières années du plan. La concentration de la propriété des terres et un système de fermage, qui désavantage fortement les métayers 2/, constitue un obstacle sérieux à l'introduction d'innovations et à l'augmentation de la productivité agricole. Des mesures intérimaires prévoyant un partage proportionnel des coûts de production et du produit de la récolte entre propriétaires et métayers ont été introduites récemment. L'adoption d'une réforme fondamentale (en cours d'étude par le Gouvernement) sera certainement une entreprise difficile à réaliser et de longue haleine.

publi

#### 4. LE PROJET

##### 4.1 Zone d'Intervention et Actions Antérieures

##### 4.11 La zone du projet ( voir carte Annexe V )

Le projet couvre les deux provinces montagneuses de Taiz et de Ibb dans le Sud du pays d'une superficie d'env. 500'000 ha 3/, dont 75 % environ (365'000 ha) sont cultivés annuellement. Environ 14 % du terrain cultivé est irrigable. Les variations dans les rendements sont considérables d'une vallée à l'autre et d'une année à l'autre en raison de la variété des micro-climats (précipitations plus ou moins abondantes) et des caprices du temps. En gros, la zone du projet comprend les meilleurs terrains agricoles du pays

- 
- 1/ Env. 500 étudiants poursuivent des études universitaires à l'étranger dans les sciences agricoles. 1/
- 2/ Env. 800'000 exploitations familiales (petits paysans et métayers) assurent la production agricole. La taille moyenne des exploitations est d'env. 2 ha. 2/
- 3/ V.c. 50'000 ha couverts par le premier projet de développement rural (voir para. 4.12). 3/
- 4/ 2

(38 % des terres cultivées) 1/, ce qui explique la haute densité de la population (province d'Ibb : 813'000 habitants, soit 127/km<sup>2</sup>; province de Taiz : 882'000 habitants, soit 83/km<sup>2</sup>) 2/. Les 4/5 du sol cultivé sont propriété de petits exploitants, le reste est propriété de l'Etat et surtout des institutions religieuses ("Waqf"). La taille moyenne des exploitations varie entre 2 ha (Taiz) et 2,8 ha (Ibb) 3/. Elles sont souvent fragmentées en petites parcelles dispersées, ce qui rend leur consolidation difficile. Le fermage est important (la combinaison propriétaire/fermier est fréquente); les contrats de bail ne sont en général guère favorables aux fermiers (voir para. 3.2). Les cultures principales sont - comme dans le reste du pays - le sorgho, le maïs, le blé, le café, la pomme de terre et le qât. La production animale n'est que peu développée et sert à l'auto-consommation.

La région demeure sous-équipée en infrastructures, en dépit des travaux importants qui se sont réalisés au cours des années passées. Le réseau routier en particulier a connu un développement relativement rapide; par contre, l'accès de la population aux services\*essentiels (eau potable, postes de santé, écoles) reste peu satisfaisant (80 % des habitants en sont encore exclus).

La mise en place des infrastructures de base villageoises est en bonne partie confiée à des associations locales de développement (ALD). Il s'agit-là d'associations non-gouvernementales créées par la population villageoise participant activement à la conception, au financement 4/ et à la réalisation des projets intéressant leur communauté. Le Gouvernement accorde son appui technique et financier aux ALD (75 % des taxes directes prélevées dans la région, subventions budgétaires).

Depuis 1971, plusieurs projets de développement agricole ont été réalisés dans la région, en particulier la première phase du projet de développement rural qui sera consolidé et étendu dans le cadre de la deuxième phase, qui fait l'objet de cette proposition. Les aspects essentiels de la première phase sont brièvement décrits ci-dessous.

- 
- 1/ Les meilleures zones agricoles sont situées sur les pentes bien arrosées orientées au Sud et à l'Ouest, entre 1'500 et 2'000 mètres d'altitude.
- 2/ 37 % de la population totale; moyenne nationale : 26 hab./km<sup>2</sup>.
- 3/ 66 % 1 ha; 22 % 3 ha; 12 % 6 ha.
- 4/ 25 à 30 % des coûts des projets en moyenne; souvent jusqu'à 60 - 70 %.

#### 4.12 Projet de Développement Rural (Phase I)

Dans le cadre de la première phase du projet, dont le coût total est estimé à \$ 30 millions, l'IDA et le Fonds d'Abu Dhabi ont mis chacun à disposition un crédit de \$ 10 millions, le Gouvernement yéménite et les populations bénéficiaires assurant le financement du solde (\$ 10 millions).

L'objectif principal du projet était d'améliorer les conditions de vie d'env. 25'000 familles réparties dans quelque 500 villages, et d'élever la production agricole sur quelque 35'000 ha d'accès relativement facile le long de la route principale Sanaa - Taiz, dans les provinces de Taiz et de Ibb. Les principaux volets du projet étaient les suivants :

- crédit agricole;
- construction de systèmes d'adduction d'eau et de routes d'accès;
- petits travaux d'irrigation et de protection contre l'érosion;
- renforcement des services de vulgarisation et des services vétérinaires;
- programme restreint de lutte contre la bilharziose.

Les résultats atteints (la 1ère phase s'achèvera formellement à fin 1981) sont satisfaisants dans l'ensemble, ceci en bonne partie grâce à la participation active de la population locale, à la mobilisation de ressources financières propres importantes et au bon fonctionnement du programme de crédit et de distribution d'intrants agricoles. Deux problèmes sérieux doivent cependant être mentionnés : les difficultés de recrutement du personnel local et étranger et une inflation galopante. Tous les projets de développement, ainsi que tous les services du Gouvernement se heurtent à tout niveau, au manque de personnel qualifié (voir Annexe I, para. 1.4). Les programmes de formation en cours (dans le pays et à l'étranger) ne produiront leurs pleins effets sur le marché de l'emploi que d'ici quelques années, de sorte que la situation restera difficile à court terme. Un ajustement périodique dans des conditions d'emploi du personnel local et étranger continuera d'être nécessaire pour retenir ou s'assurer les services de personnel qualifié au cours de la deuxième phase. Les effets de l'inflation ont été compensés en partie par un accroissement du financement propre en partie par une réduction des programmes de construction.

#### 4.2 Objectifs et Description (Phase II)

##### 4.21 Objectifs

Le projet a pour but, d'une part, de consolider les activités de développement rural entreprises dans le cadre de la première phase et, d'autre part, en s'appuyant sur les expériences acquises jusqu'ici, d'élargir le champ d'action à de nouvelles zones d'accès plus difficile et géographiquement plus dispersées. Le projet est aussi destiné à servir de modèle de développement en milieu rural au Yémen. Les objectifs immédiats du projet sont :

- 7 -

- d'améliorer les revenus et les conditions d'existence d'environ 60'000 familles paysannes (y.c. 25'000 familles concernées par la phase I) dans les régions montagneuses des provinces de Taiz et de Ibb, dont le revenu moyen ne représente qu'un tiers de la moyenne nationale;
- d'améliorer le niveau de santé de la population, notamment par la fourniture d'eau potable;
- d'établir, sur une base solide, les services régionaux du Ministère de l'Agriculture et de la Banque de Crédit Agricole; et
- de réduire la dépendance alimentaire du pays en mettant en valeur le potentiel agricole de la région.

#### 4.22 Composantes

Le projet comprend les composantes suivantes :

- extension des services de vulgarisation agricole et d'économie ménagère. Le programme couvrira une zone de 86'000 ha (y.c. les 40'000 ha inclus dans le premier projet), embrassant les différentes zones climatiques (semi-arides, arrosées, irrigables) de la région. Les vulgarisateurs agricoles et les agents sociaux (femmes) agiront en étroite collaboration avec les Associations locales de Développement (ALD) et les Comités de Développement Villageois (CDV) : promotion de nouvelles méthodes culturelles, introduction de nouvelles variétés, activités-pilotes de démonstration pour la production de céréales, fruits, légumes, fourrage, développement de la culture irriguée, mécanisation, protection des plantes, santé, hygiène, nutrition, conservation des aliments ...);
- développement des services vétérinaires et de la production animale (extension des services vétérinaires et d'élevage, développement de la production fourragère, construction d'une usine-pilote d'aliments concentrés, établissement de petites fermes laitières pilotes);
- expansion du crédit agricole à court terme (intrants agricoles) et à moyen / long terme (investissements agricoles : système d'irrigation, équipement agricole, arboriculture, fermes laitières ...) par l'intermédiaire de la Banque de Crédit Agricole; renforcement de la capacité opérationnelle et des ressources financières de la Banque;
- expansion du programme d'adduction d'eau villageoise (voir para. 4.3 ci-dessous) et provision d'assistance technique aux ALD et aux CDV pour la mise en place et l'entretien d'infrastructures villageoises (routes, systèmes d'irrigation, eau potable, constructions);

- élargissement du programme de contrôle de la bilharziose dans la région, en coordination avec le Ministère de la Santé et l'OMS;
- construction de logements pour le personnel de la Station de Recherche Agricole installé à Taiz;
- services de consultants pour la réalisation du projet (gestion centrale, assistance technique et opérationnelle pour la réalisation des différents volets du projet, env. 984 mois/experts au total) 1/ ;
- formation d'homologues, de vulgarisateurs, d'agents sociaux et de leader paysans (Station de Recherche Agricole à Taiz, Ecole d'Agriculture à Ibb, Centre de Formation en Elevage de Sanaa, formation pratique, stages à l'étranger) 2/ .

#### 4.3 Composante Adduction d'Eau Villageoise

Dans le cadre de la première phase du projet, 55 systèmes d'adduction d'eau potable ont été programmés et sont en cours d'installation; chaque système sert en moyenne 6 villages comptant ensemble une population d'env. 3'500 habitants (soit 190'000 au total env. pour l'ensemble du programme). Selon la situation hydrogéologique, la fourniture d'eau est assurée par captage de sources, creusement ou forage de puits.

La deuxième phase du projet envisage la construction de 100 nouveaux systèmes (groupant de 6 à 8 villages chacun, entre 500 et 10'000 habitants) devant desservir quelque 200'000 habitants supplémentaires.

1/ Gestion centrale : 10 experts : gestion, crédit, finance et administration, évaluation, engineering, hydrogéologie (env. 456 mois/experts)

Volets : - 15 experts : vulgarisation agricole (agronomie, protection des plantes, horticulture, mécanisation, formation), économie domestique, élevage, production de fourrage (env. 528 mois/experts).

- services de consultants à court terme : formation (économie domestique), programmes audio-visuels, arboriculture. 1/

2/ Il est prévu que la plupart des experts exerçant des fonctions opérationnelles soient remplacés progressivement par des techniciens yéménites. A la fin du projet, les services de vulgarisation pourront s'appuyer sur env. 200 agents (services agricoles, vétérinaires, d'élevage et de santé) et 300 leader paysans opérant à partir de 77 stations de vulgarisations, supervisés par 6 centres régionaux et la direction centrale du projet établie à Taiz (avec offices provinciaux à Ibb et à Taiz). 2/

Le programme comprend :

- le forage de 60 puits tubulaires, le creusement de 20 puits et le captage de 20 sources;
- le pompage de l'eau dans des réservoirs de stockage construits sur la hauteur;
- la distribution de l'eau dans les différents villages par gravitation.

Les modalités d'exécution du programme sont similaires à celles de la première phase qui a donné de bons résultats.

La sélection des villages pour l'installation des systèmes se fera sur la base de requêtes présentées par les ALD. Les requêtes seront examinées par un comité provincial composé de représentants du Conseil de Coordination Provincial, de la Confédération des Associations de Développement du Yémen et de la Direction du Projet. Le soutien technique et financier de la Direction du Projet dépendra, comme pour le premier projet, des facteurs suivants : priorité de l'investissement sanctionnée par les autorités provinciales et centrales; test hydrogéologique confirmant que la réalisation est techniquement possible; participation financière aux frais de construction (en moyenne 40 % 1/) et engagement par les intéressés de couvrir tous les frais de fonctionnement et d'entretien des systèmes installés. La Direction du Projet se charge de la conduite des tests hydrogéologiques et de la préparation des plans d'exécution (sur la base de normes et spécifications développées durant la première phase du projet), ainsi que de la supervision des travaux qui seront exécutés par des entrepreneurs locaux, en association avec les villageois. Le forage des puits tubulaires sera confié à des entreprises spécialisées. Contrairement à la première phase, et à des fins de rationalisation et d'efficacité, la Direction du Projet sera responsable de l'acquisition des pompes et des canalisations 2/ qui seront ensuite redistribuées aux villages au fur et à mesure de leur sélection dans le cadre du programme.

1/ La contribution locale couvrira : 50 % du coût de la pompe, les coûts de construction des routes d'accès, d'achat des terrains nécessaires, de fourniture et d'installation du réseau de distribution entre les réservoirs et les villages. La participation effective variera en fonction de la capacité financière des villages. Les autorités provinciales accorderont si nécessaire une contribution complémentaire pour éviter que les villages pauvres ne soient exclus du programme.

2/ Sur la base d'appels d'offres internationaux ouverts conformément aux procédures standard de l'IDA.

4.4 Coût et Plan de Financement

4.41 Le coût du projet (à prix courants, net de taxes, y compris les réserves physiques et de renchérissement 1/ ) se présente comme suit :

Table 2 : coût du projet ( en milliers de dollars US )

Composantes	Frais locaux	Frais en devise	T o t a l
1. Services de Vulgarisation Agricole	11'600	5'700	17'300
2. Services Vétérinaires et de Production Animale	2'200	1'600	3'800
3. Crédit Agricole	6'000	11'100	17'100
4. Adduction d'Eau Villageoise	15'000	16'600	31'600
5. Contrôle de la Bilharziose	300	100	400
6. Station de Recherche Agricole	1'400	1'300	2'700
7. Direction du Projet (management et engineering)	6'100	2'800	8'900
<b>T O T A L</b>	<b>42'600</b>	<b>39'200</b>	<b>81'800</b>

4.42 Le plan de financement proposé à la suite de la réunion des cofinanciers (IDA, Fonds d'Abu Dhabi, FIDA, Suisse) et des représentants officiels du Yémen, qui s'est tenue au siège de la Banque Mondiale en juin 1980 (sous réserve d'approbation par les agences de financement respectives) est le suivant :

1/ Les réserves représentent env. 64 % du coût de base.

( en milliers de dollars )

Table 3 : plan de financement

Composantes du Projet	Gouvernement (FL)	Communautés locales (FL)	I D A (D)	Suisse FL (FL) (D)	F I D A (FL) (D)	Abu Dhabi (D)	Total
1. Services de Vulgarisation	11'600		5'700				17'300
2. Services Vétérinai- res et de Production Animale	2'200		1'600				3'800
3. Crédit Agricole	1'000		2'100		5'000 9'000		17'100
4. Adduction d'Eau Villageoise		12'600	3'000	2'400 3'600		10'000	31'600
5. Contrôle Bilharziöse	300		100				400
6. Station de Recherche Agricole	1'400		1'300				2'700
7. Direction du Projet	6'100		2'800				8'900
T O T A L	22'600	12'600	16'600	6'000	14'000	10'000	81'800

Note : FL : Frais Locaux

D : Devises

## 5. EXECUTION DU PROJET

### 5.1 Organisation

L'Agence établie à Taiz 1/ pour l'exécution de la première phase du projet assumera également la responsabilité de la réalisation de la seconde phase, sous la supervision générale du Ministère de l'Agriculture. Au niveau central, un comité ministériel, présidé par le Ministre de l'Agriculture, assurera la coordination nécessaire avec les autres ministères et entités gouvernementales (Plan, Finance, Travaux Publics - Eau Potable Rurale - Confédération des Associations de Développement du Yémen, Station de Recherche Agricole de Taiz) intéressés par le projet. Au niveau régional, l'Agence maintiendra des contacts étroits avec les Conseils de Coordination Provinciaux (Ibb et Taiz), les Associations Locales de Développement (districts) et les Comités de Développement Villageois, pour obtenir le soutien local indispensable à la réussite du projet. L'organigramme du projet est présenté à l'Annexe II.

En raison de la pénurie et du manque de qualification et d'expérience du personnel local, une assistance technique importante (voir para. 4.3) sera fournie à l'Agence, d'une part, pour l'aider à administrer le projet (supervision centrale) et réaliser les différents programmes (soutien opérationnel) et, d'autre part, pour préparer progressivement le transfert des responsabilités aux techniciens locaux. Les crédits agricoles nécessaires à la réalisation du projet seront accordés par l'intermédiaire de la Banque de Crédit Agricole qui agira en étroite collaboration avec l'Agence (détermination des besoins en crédit, opérations de prêts). La Banque, dont les moyens d'intervention seront renforcés dans la zone du projet (nouvelles branches, augmentation des ressources financières et du personnel) dispose d'une bonne expérience en matière de crédit agricole et a déjà servi, depuis sa création (1975), d'intermédiaire financier pour les projets agricoles financés par l'IDA. Elle pratique une politique de prêts raisonnable, et sa position financière est saine 3/.

- 
- 1/ Southern Uplands Rural Development Unit (SURDU).
- 2/ Organisation et déroulement des activités : préparation des programmes opérationnels et budgets annuels, conclusion des contrats (équipement, matériel, génie civil), recrutement des experts, supervision des travaux, coordination des activités de formation, coordination avec la Banque de Crédit Agricole, les autorités et communautés locales, les autres services gouvernementaux, supervision et évaluation permanentes du projet, maintien de la comptabilité, rapports ...
- 3/ Taux d'intérêt actuels (11,5 à 12,5 %) très inférieurs aux taux d'inflation (30 % en 1980). Elle ne connaît pratiquement pas de problèmes d'arriérés. Des efforts particuliers seront entrepris dans le cadre du projet pour faciliter l'accès au crédit des petits paysans ou fermiers (conditions de la contribution du FIDA).

## 5.2 Calendrier de Réalisation

Le projet devrait démarrer à mi-1981 et s'achever à mi-1985 (selon le calendrier de réalisation figurant à l'Annexe III).

## 5.3 Evaluation, Fonctionnement et Entretien

Etant donné l'importance et la complexité du projet, une unité d'évaluation permanente sera établie 1/ pour faciliter la planification et le contrôle des activités par la direction du projet, et la préparation de rapports périodiques 2/ au Gouvernement et aux cofinanciers. Une évaluation intermédiaire, à laquelle participeront le Gouvernement, l'IDA et les autres cofinanciers, est prévue pour mars 1983. A la fin du projet, les services de l'Agence seront intégrés aux services réguliers du Ministère de l'Agriculture dans les provinces de Ibb et de Taiz; le Gouvernement s'est engagé à fournir les ressources humaines et financières nécessaires pour maintenir un appui efficace dans la région (services, intrants et crédits agricoles). L'usine-pilote d'aliments pour bétail sera reprise en principe par la Banque de Crédit Agricole.

Les communautés villageoises seront directement responsables de l'entretien et du fonctionnement des systèmes d'adduction d'eau 3/, suivant la pratique adoptée depuis 1977 (dans le cadre du premier projet de développement rural) et qui a donné des résultats généralement satisfaisants. Le programme de santé (contrôle de la bilharziose) sera poursuivi par le Ministère de la Santé.

## 6. JUSTIFICATION ET RISQUES

### 6.1 Principaux Bénéfices

- amélioration du niveau de vie d'environ 60'000 familles paysannes (y.c. les 25'000 familles concernées par la première phase); l'accroissement du revenu moyen des exploitations est estimé à

- 
- 1/ 1 consultant (économiste/sociologue) et 2 homologues.
  - 2/ Rapports trimestriels d'avancement, rapport final, rapport annuel après l'achèvement du projet.
  - 3/ Contribution par habitant variant entre 10 et 30 Rials (\$ 2,2 à 6,7) par année en fonction de la capacité financière et de l'importance des ménages. Les villages s'assurent directement les services plombiers ou mécaniciens pour l'entretien de leur réseau.

60 % après 9-10 ans, lorsque les effets du projet se feront pleinement sentir 1/;

- amélioration des conditions sanitaires et du niveau de santé (lutte contre la bilharziose, programme d'adduction d'eau); 35'000 familles pourront avoir accès à l'eau potable dans le cadre du projet; indépendamment des avantages sur le plan de la santé et de la qualité de la vie (réduction des maladies transmises par l'eau provenant des sources traditionnelles d'approvisionnement très souvent polluées - surtout en saison sèche -, accès immédiat et permanent à l'eau potable), la population perdra moins de temps dans la recherche de l'eau (les points d'eau sont souvent très éloignés), et pourra ainsi se consacrer à des activités économiques et sociales plus utiles;
- accroissement de la production alimentaire (par l'amélioration des rendements et la diversification de la production agricole);
- mise en place et consolidation des services gouvernementaux de soutien au développement agricole et rural (vulgarisation agricole, recherche, crédits, intrants, production animale, infrastructure rurale) dans les deux provinces;
- effets indirects sur l'amélioration des conditions de vie et la transformation des structures agricoles sur l'ensemble des deux provinces;
- frein à l'exode en rendant les conditions de vie plus acceptables en milieu rural;
- modèle de développement pour la réalisation de projets dans d'autres régions présentant des caractéristiques similaires.

## 6.2 Evaluation Economique

L'évaluation des coûts/bénéfices selon la méthode "avec et sans projet" donne un taux de rentabilité économique d'env. 20 %. Ce taux est considéré comme satisfaisant considérant qu'il n'a pas été tenu compte dans l'évaluation des importants bénéfices non-quantifiables du projet 2/. Il demeure viable, même en prévoyant de

1/ Sur les 46'000 ha couverts par la seconde phase du projet, 10'000 ha sont situés en zone semi-aride où les conditions d'existence sont les plus précaires. En raison des contraintes (manque d'eau, possibilités d'utilisation limitées des intrants agricoles modernes, temps requis pour le développement de variétés adaptées aux conditions locales, alternatives de cultures limitées), l'augmentation des rendements agricoles y est beaucoup plus lente et plus limitée que dans les autres régions.

2/ Effets des services vétérinaires sur la santé et la production animale; effets de démonstration d'expériences-pilotes telles que fermes laitières production d'aliments concentrés pour le bétail, apiculture; bénéfices dérivés du programme d'adduction d'eau et d'un meilleur entretien routier; effets de démonstration sur l'ensemble de la région.

fortes hausses de coûts et/ou baisses de bénéfices <sup>1/</sup>. La production annuelle supplémentaire engendrée par le projet (2ème phase), à plein rendement (9-10ème année), est prévue comme suit : 16'000 tonnes de céréales, 20'000 tonnes de légumes, 120'000 tonnes de fourrage, et 3'000 tonnes de fruits. La production de lait et de miel devrait aussi connaître un certain développement. Etant donné la pénurie qui existe sur le marché domestique et la forte demande qui prévaut pour ces produits, l'écoulement du surplus de production à des prix rémunérateurs, par l'intermédiaire des marchés traditionnels, ne devrait poser aucun problème.

Les coûts unitaires des systèmes d'adduction d'eau sont raisonnables compte tenu de la population moyenne servie (2'500), de la cherté relative de la main-d'oeuvre locale (3 15/jour pour un ouvrier) et des difficiles conditions topographiques.

### 6.3 Principaux Risques

Les principaux risques associés avec le projet sont les suivants :

- difficultés de recrutement du personnel local et étranger (problème déjà mentionné plus haut). Le Gouvernement a pris récemment des mesures pour améliorer les conditions d'emploi du personnel (salaires). D'autres mesures seront nécessaires (sur le plan du logement notamment). Le problème devrait s'amenuiser à l'avenir compte tenu du fait que les structures d'administration du projet sont déjà partiellement en place et ne seront que renforcées dans le cadre de la 2ème phase, et de l'arrivée progressive sur le marché des cadres, techniciens et agents agricoles formés au Yémen ou à l'étranger (y.c. boursiers formés dans le cadre de la 1ère phase);
- inflation supérieure aux prévisions. Une réserve importante a été prévue à cet effet dans le budget du projet (enseignement tiré de la 1ère phase);
- échec ou retard dans l'adoption de mesures législatives visant à réformer le système de fermage actuel (amélioration de la position économique du fermier, mesures d'incitation pour permettre l'introduction de nouvelles techniques culturales, et pour garantir l'accès au crédit agricole);

<sup>1/</sup> - Estimation optimum	:	19.6 %
- Baisse des rendements ou prix de 20 %	:	16.5 %
- Hausse des coûts de 20 %	:	17 %
- 2 ans de retard	:	14.6 %
- 2 ans de retard et 50 % de hausse des coûts	:	10.1 %

- fonctionnement et entretien des systèmes d'adduction d'eau qui seront assurés totalement par les villages eux-mêmes; l'expérience limitée de la première phase permet de penser que les villageois sont en mesure de remplir cette fonction; une évaluation sur plusieurs années permettra de décider s'il y a lieu ou non de mettre sur pied à l'avenir un service d'entretien spécialisé pour l'ensemble des villages.

7.2

#### 6.4 Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, une participation de la Suisse au cofinancement du programme d'adduction d'eau potable nous paraît justifiée. Il répond à nos priorités en matière de coopération au développement (amélioration des conditions de vie en milieu rural). Il s'agit de plus d'un secteur traditionnel d'intervention de la DDA.

### 7. AIDE FINANCIERE DE LA SUISSE

#### 7.1 Conditions

Il est proposé que l'aide financière de la Suisse soit accordée sous forme de contribution non-remboursable pour les raisons suivantes :

- en dépit des progrès récents, le niveau de développement du pays reste bas (le Yémen figure sur la liste des pays les moins développés de l'ONU); à ce titre, il continue de bénéficier de conditions de faveur de la part des institutions bilatérales et multilatérales d'aide publique au développement;
- le secteur public n'est pas encore en mesure de mobiliser des ressources internes suffisantes pour équilibrer son budget de fonctionnement et de développement; un appui extérieur important (pour la moitié environ sous forme de dons) continuera d'être nécessaire pour les années à venir;
- le programme d'adduction d'eau, au financement duquel il est proposé que la Suisse participe, a un caractère essentiellement social; il n'aura pas de rentabilité financière immédiate, mais exercera un impact considérable sur l'état de santé et la qualité de la vie des populations bénéficiaires; à terme, il devrait également exercer des incidences positives sur la productivité du travail;
- le projet s'adresse à des populations rurales dont le revenu moyen (\$ 200) est d'environ trois fois inférieur à la moyenne nationale (\$ 580);
- la participation des bénéficiaires sera substantielle (40 % des frais d'investissement; 100 % des frais d'entretien).

1/ A l  
fin2/ Les  
ron3/ Des  
fin  
tab  
Cré

./.

## 7.2 Modalités de Financement et d'Administration

Il est proposé que la Suisse participe à la réalisation du programme d'adduction d'eau villageoise 1/ sous forme de financement conjoint avec l'IDA selon le plan de financement présenté au para. 4.4. Le décaissement de la contribution suisse se fera sur une base proportionnelle (entre l'IDA, la Suisse et les communautés locales) au fur et à mesure des dépenses.

L'IDA agira en qualité d'Administrateur de la contribution et de Coordonnateur de l'exécution du projet. A ce titre, elle remplira notamment les fonctions suivantes au nom de la Suisse :

- supervision générale du projet (y.c. la composante adduction d'eau villageoise) selon les procédures et pratiques usuelles de l'IDA (contrôles, approbations, instructions, directives nécessaires ou requises pour assurer le bon déroulement du projet et de la réalisation de ses objectifs);
- acquisition des biens et services cofinancés par la Suisse sur la base d'appels d'offres internationaux selon les procédures normales de l'IDA; les fournisseurs et consultants potentiels de tous les pays membres de la Banque Mondiale et de la Suisse pourront donc participer à ces appels d'offres 2/ ;
- déboursement des fonds suisses : contrôle des demandes de retraits présentées par le Gouvernement; autorisation des décaissements (proportionnels) des fonds;
- missions d'inspection et d'évaluation du projet; vérification des comptes 3/ .

Dans le cadre des arrangements à conclure, la DDA pourra exercer un contrôle adéquat sur le projet (possibilité de missions de supervision conjointes, inspections propres, soumission de rapports périodiques et d'informations importantes sur le déroulement du projet).

La contribution suisse sera gérée par l'IDA. Les fonds seront déposés sur un compte de projet ouvert par l'IDA auprès de la Banque Nationale Suisse, en principe en 4 tranches successives à raison de Fr. 3'000'000 en 1980; Fr. 1'000'000 en 1981; Fr. 3'000'000 en 1982 et Fr. 3'000'000 en 1983.

- 
- 1/ A l'exception des 48 systèmes d'adduction d'eau (par forage) qui seront financés parallèlement par le Fonds d'Abu Dhabi.
- 2/ Les contrats non-susceptibles d'intéresser les firmes étrangères seront adjugés sur la base d'appels d'offres locaux.
- 3/ Des vérificateurs indépendants approuvés par l'IDA procéderont, à la fin de chaque année fiscale, à la vérification des comptes séparés établis pour le projet par l'Agence d'Exécution (SURDU) et la Banque de Crédit Agricole.

### 8. ARRANGEMENTS LEGAUX

Sous réserve d'approbation de la proposition de crédit, les arrangements légaux suivants sont prévus :

- accord d'aide financière bilatérale entre la Suisse et le Yémen précisant notamment le contexte de la participation suisse, les contributions des autres co-financiers, le montant, les termes et conditions de la contribution suisse, l'allocation des fonds, les modalités de déboursement, les obligations du bénéficiaire et les responsabilités de l'IDA;
- échange de lettres entre l'IDA et la Suisse précisant les fonctions de l'IDA en tant qu'administrateur de la contribution suisse (acquisition des biens et services, déboursement des fonds, supervision du projet, rapports périodiques) et les modalités de coopération entre la Suisse et l'IDA (consultations, informations réciproques, inspection). Les arrangements seront soumis à l'approbation du Yémen.

Les différents accords entre le Yémen et les cofinanciers seront couverts les uns les autres par des "cross references" destinées à assurer la cohérence interne du projet et des accords (obligations du bénéficiaire, modalités d'exécution du projet, rapports) et leur mise en vigueur simultanée ("cross-effectiveness clause"). L'accord entre le Yémen et l'IDA servira d'accord de référence de base pour les autres cofinanciers.

### 9. BASES JURIDIQUES

En vertu de l'Article 24, al. 3, de la Loi fédérale du 18 décembre 1968 sur les finances de la Confédération (RS 611.0), le Conseil Fédéral est compétent pour régler la répartition des crédits de programme. Selon l'Article 15, al. 1, de l'Ordonnance du 12 décembre 1977 concernant la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.01), le Conseil Fédéral décide des mesures dont le coût prévisible atteint ou dépasse cinq millions de francs.

L'Article 10, de la Loi fédérale du 19 mars 1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), donne au Conseil Fédéral la compétence de conclure des accords internationaux portant sur des mesures telles que celles d'aide financière et technique. Selon l'Article 21, de l'Ordonnance du 12 décembre 1977 concernant la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales, le Conseil Fédéral a délégué cette compétence à l'Office responsable, en l'occurrence la Direction de la Coopération au Développement et de l'Aide Humanitaire.

10. CONSULTATIONS PREALABLES

Département Fédéral de l'Economie Publique : d'accord.

Département Fédéral des Finances : d'accord.

11. PROPOSITIONS

Sur la base des considérations exprimées ci-dessus, nous vous proposons

- (a) d'accorder à la République Arabe du Yémen une aide financière non-remboursable de 3 millions de francs représentant la participation suisse au cofinancement du projet pour l'année 1980, à la charge du Crédit de Programme de 735 millions de francs pour la coopération au développement et l'aide financière, selon l'AF du 21 juin 1978;
- (b) d'accorder à la République Arabe du Yémen une aide financière non-remboursable de 7 millions de francs représentant la participation suisse au cofinancement du projet pour la période 1981-85 à la charge du nouveau Crédit de Programme pour la continuation de la coopération technique et de l'aide financière, sous réserve de sa mise en vigueur. Au cas où le Crédit de Programme de 735 millions de francs, selon l'AF du 21 juin 1978, ne serait pas encore épuisé, tout ou partie de ce montant serait porté à sa charge;
- (c) les dépenses découlant de cet engagement seront imputées à la rubrique budgétaire 202.493.03.

DEPARTEMENT FEDERAL DES  
AFFAIRES ETRANGERES

Pierre Aubert

## SITUATION GENERALE DU YEMEN

=====

- 1.1 La situation socio-économique de la République Arabe du Yémen (Nord-Yémen) s'est profondément modifiée au cours de la dernière décennie. La révolution de 1962 a mis fin au régime féodal de l'Imam (Chef islamique) et ouvert le pays au monde extérieur. Le nouveau Gouvernement républicain, de type représentatif, a définitivement assis son autorité au début des années 1970 et jeté les bases d'un Etat moderne. La stabilité politique du pays, longtemps compromise par les rivalités tribales, se consolide progressivement et l'administration centrale étend peu à peu son contrôle sur l'ensemble du territoire. Le pays couvre une superficie de 195'000 km<sup>2</sup> et compte une population d'environ 5,5 millions d'habitants.
- 1.2 L'intégration politique et la mise en place d'un gouvernement central ont permis un démarrage rapide de l'économie. Partant d'un niveau très bas, le pays a connu une croissance remarquable (11 % en termes réels) au cours de la période 1973 - 1979. Elle s'explique, d'une part, par les transferts des travailleurs émigrés <sup>1/</sup> qui ont permis de dégager une épargne nationale importante et de stimuler les investissements privés, et, d'autre part, par la vigoureuse expansion des programmes d'investissements publics financés en grande partie par l'aide extérieure. Dans le cadre de ses 2 premiers plans de développement (1973/74 - 1975/76 et 1978/79 - 1980/81), le Gouvernement a mis l'accent sur le renforcement de l'infrastructure physique, la mise en valeur des ressources humaines, l'élévation de la productivité de l'économie, notamment de l'agriculture, et l'amélioration des conditions de vie en milieu urbain et rural.

L'expansion a été avant tout le fait du secteur moderne (commerce, construction, services publics, agriculture industrielle), le secteur agricole de subsistance - qui demeure le secteur économique le plus important (40 % du PNB, 2/3 de la population active résidente) - n'enregistrant que de faibles gains. Le revenu par habitant a pu ainsi doubler en moins de 10 ans passant à environ \$ 580 en 1978/79. Une certaine redistribution des revenus s'est opérée en faveur des familles rurales d'où provient la

---

<sup>1/</sup> L'apport net des travailleurs émigrés (30 % env. de la main-d'oeuvre masculine) en Arabie Séoudite et dans les Etats du Golfe persique, a été de \$ 900 millions en 1978/79 contre \$ 40 millions en 1969/70 (PIB : \$ 2,8 milliards en 1978/79).

majorité de la main-d'oeuvre émigrée 1/. La position favorable du secteur des services (transferts en devises des travailleurs émigrés) et une aide étrangère substantielle ont permis au pays, au cours de ces dernières années, de combler une balance commerciale de plus en plus déséquilibrée 2/, tout en gardant une balance des paiements excédentaire et un niveau de réserve satisfaisant (équivalent à environ 12 mois d'importation).

1.3 En dépit des progrès récents, le Yémen demeure un pays pauvre (le revenu moyen en zone rurale ne dépasse pas \$ 170), sans ressources naturelles importantes connues, sous-équipé en infrastructure et services publics, disposant d'une base productive étroite, et extrêmement dépendant de l'étranger pour son développement. Il continue de ce fait à figurer sur la liste des pays les moins développés de l'ONU. L'agriculture, dont le potentiel est loin d'être épuisé en dépit de la rareté relative des terres arables et des ressources en eau, ne couvre qu'une fraction des besoins nationaux; 9 adultes sur 10 sont analphabètes; 1 enfant seulement sur 4 en âge de scolarité fréquente une école primaire; 90 % de la population vit en milieu rural, souvent dans des villages isolés, sans accès aux services publics essentiels.

1.4 Le pays est confronté à de difficiles problèmes de développement. Tout d'abord, la croissance rapide du revenu réel moyen par habitant de ces dernières années traduit moins une augmentation de la productivité interne que le rapatriement des revenus réalisés à l'étranger (les transferts ont représenté \$ 180 par habitant en 1976/77). Le pays est donc extrêmement vulnérable à la conjoncture internationale et un renversement de la tendance récente (flux global en devises) pourrait entraîner une détérioration rapide de

1/ Les disparités sociales ont été traditionnellement très marquées au Yémen, avec, d'un côté, une petite minorité de riches marchands et propriétaires terriens, et, de l'autre côté, la masse du peuple qui vit très souvent en-dessous du seuil de pauvreté, même dans les villes.

2/ \$ 3 millions de recettes d'exportation (coton, café, peaux) contre \$ 1'405 millions de dépenses d'importation (pour une bonne part pour l'achat de denrées alimentaires) en 1978/79.

la balance extérieure <sup>1/</sup> et remettre en question la croissance économique du pays. Il est donc impératif pour le Gouvernement qu'il développe, aussi rapidement que possible, la capacité productive du pays, de manière à réduire tant soit peu sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur, notamment dans le domaine alimentaire et que, dans ce but, il donne une priorité accrue aux investissements productifs sur la consommation. Ensuite, il est peu probable que l'aide extérieure continuera de financer dans les mêmes proportions le déficit du budget de l'Etat, alors que ses tâches (salaires des fonctionnaires, entretien de l'infrastructure, extension des services publics, programme d'investissement) iront en s'accroissant. La mobilisation de recettes fiscales supplémentaires <sup>2/</sup> n'ira pas sans difficultés dans un pays peu habitué à payer des impôts. Finalement, la rareté relative de la main-d'oeuvre (en raison de l'émigration) constitue un goulot d'étranglement sérieux pour une économie en pleine expansion, notamment dans le secteur public qui sert des salaires moins élevés que dans le secteur privé. Le Gouvernement devra faire preuve d'imagination s'il entend retenir ou pouvoir s'assurer le personnel qualifié dont il a besoin pour gérer d'une manière efficace et économique des budgets de développement de plus en plus importants (allocation des fonds, sélection, préparation, réalisation des projets).

- 1.5 L'aide publique extérieure a été substantielle depuis l'indépendance (2/3 sous forme de don - assistance technique, soutien budgétaire, aide alimentaire - 1/3 sous forme de prêts à des conditions de faveur - projets d'investissement, aides de programme -). Les principaux pays donateurs sont l'IDA, les Etats Unis, l'Arabie Séoudite, l'Union Soviétique, la RFA, la Chine, le Fonds Arabe, le Fonds d'Abu Dhabi, le Fonds du Koweït et le PNUD. La dette publique se montait à \$ 1'075 millions en juin 1979. En raison des termes favorables obtenus jusqu'ici, le service de la dette ne représentait que le 1,7 % des rentrées brutes en devises et devrait rester dans des limites acceptables dans les années à venir pour autant que les conditions de prêt ne se modifient pas trop.

<sup>1/</sup> Il est probable que l'on assistera à un plafonnement du montant des transferts des travailleurs émigrés au cours des années à venir. En 1978/79, le montant (\$ 895 millions) a été inférieur à celui de 1977/78 (\$ 1'090 millions). Les importations ont par contre continué à croître fortement et la balance courante a enregistré un fort déficit (\$ 376 millions), le premier depuis 1972/73, contre un surplus de \$ 240 millions en 1977/78. Un accroissement substantiel de l'aide extérieure (\$ 272 millions par rapport à 1977/78) a permis d'éponger le déficit.

<sup>2/</sup> La majorité des recettes actuelles provient des taxes douanières à l'entrée.

1.6 La politique extérieure du Yémen est dominée par les relations qu'elle entretient avec le grand voisin du Nord, l'Arabie Saoudite, d'une part, et avec le Yémen du Sud, d'autre part. L'Arabie Saoudite fournit une aide économique importante au pays (sous forme de financement d'infrastructures, mosquées, écoles, hôpitaux, soutien budgétaire, à certaines tribus, etc.), en espérant en contrepartie infléchir la politique yéménite dans un sens qui lui est favorable. Les tendances réunificatrices - à nouveau d'actualité - constituent un souci majeur pour l'Arabie Saoudite, dans la mesure où, à ses yeux, une réunification de la nation yéménite risquerait de mettre en péril l'équilibre politique de la région. Il est à noter que deux grands courants coexistent dans le Yémen, l'un en faveur de l'unification, et l'autre s'y opposant. Le premier pense que les tribus du Nord pourraient être en mesure de dominer un Yémen unifié et en retirer des avantages importants. Le deuxième craint la coopération avec le voisin du Sud, entre autre à cause de son système politique qualifié d'athéiste. La situation demeure peu claire, et il est difficile de prédire si les deux pays, dont les systèmes politiques s'éloignent de plus en plus, s'uniront un jour.

#### 1.7 L'Assistance Suisse

Le Yémen ne constitue pas un pays de concentration de la DDA, et il n'est pas envisagé d'en faire un. La coopération avec ce pays s'est résumée jusqu'ici à deux projets d'assistance technique - un projet de recensement de la population qui est terminé, et un projet d'interprétation de photos aériennes qui est actuellement en cours (proposition 143/77 du 4.11.77), qui ont donné de bons résultats.

Appendice : Indicateurs de base

NA

GN

GD

Gr

Gr

Ex

Im

OU

Ag

In

Se

GOV

Cur

Cur

Cur

Cap

Ext

MON

Mon

Ban

Ban

Mon

Ann

M

C

1/

ECONOMIC INDICATORSNATIONAL ACCOUNTS (US\$ Mln)ANNUAL RATE OF GROWTH

	1978/79 1/ (Current Prices)	(Constant Price)	
		1973-79	FY79
GNP at Market Prices	3810	11	-4
GDP at Market Prices	2800	8	9
Gross Domestic Investments	900	19	10
Gross National Savings	524	13	-40
Exports of GNFS	56	-3	-23
Imports of GNFS	1441	21	24

OUTPUT, LABOR FORCE AND PRODUCTIVITY (1978/79) 1/

	Value Added		Resident Labor Force		V.A. Per Worker	
	US\$ Mln	%	Thousand	%	US\$	%
Agriculture	1000	38	1450	76	690	50
Industry	350	14	150	8	2330	170
Services	1250	48	300	16	4170	300
TOTAL/AVERAGE	2600	100	1900	100	1370	100

GOVERNMENT FINANCE (YRLs Mln)

	1975/76	1976/77	1977/78	1978/79	% of GNP 1978/79
	Current Receipts	605	1293	1965	2153
Current Expenditure	617	841	1250	1839	11
Current Deficit/Surplus	-12	452	715	314	2
Capital Expenditure	361	603	1167	2670	16
External Assistance, Net	635	606	697	1933	11

MONEY CREDIT AND PRICES—YRLs Million Outstanding End Period—

Money Supply	2028	3642	5248	6311
Bank Credit to Govt. Sector	-407	-939	-990	-609
Bank Credit to Non-Govt. Sector	566	1474	1555	2199

—Percentages or Index Numbers—

Money Supply as % of GNP	27	31	34	36
Annual Percentage Increase in:				
Money Supply	110	80	44	20
Consumer Price Index	17	24	19	22

1/ Tentative World Bank estimates.

SOCIAL INDICATORS

Appendice 1

Page 3

<u>AREA</u>	<u>POPULATION</u>	<u>DENSITY (1976)</u>	
195,000 sq. km	5.5 million (end-1976) Rate of Growth: 2% (from 1970 to 1976)	28 per square km	
<u>POPULATION CHARACTERISTICS (1975)</u>		<u>HEALTH (1976)</u>	
Crude Birth Rate (per 1,000)	46	Population per physician	23,256
Crude Death Rate (per 1,000)	27	Population per hospital bed	2,064
<u>ACCESS TO PIPED WATER (1975)</u>		<u>ACCESS TO ELECTRICITY (1975)</u>	
Occupied dwellings without piped water (%)	91	% of population - total	5
		- rural	1
<u>NUTRITION (1971-73)</u>		<u>EDUCATION (1976)</u>	
Calorie intake as % of requirements	84	Adult literacy rate %	10
Per capita protein intake (grams/day)	61	Primary school enrollment %	27



YEMEN ARAB REPUBLIC  
 STAFF APPRAISAL REPORT  
 SECOND SOUTHERN UPLANDS RURAL DEVELOPMENT PROJECT (SURDP II)  
 Implementation Schedule

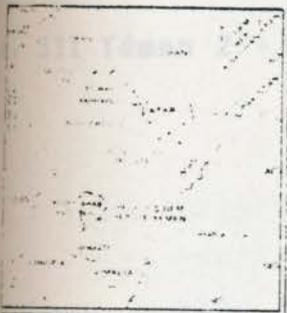
IDA Fiscal Year	1981	1982	1983	1984	1985	1985
Calendar Year	1981	1982	1983	1984	1985	1985
<u>RURAL WATER SUPPLY SCHEMES</u> Tubewells Schemes Dig Wells and Spring Schemes			10%			
<u>PROJECT AND RESEARCH STAFF HOUSING</u>			100%			
<u>AGRICULTURAL SERVICES</u> Houses, Offices and Stores		10%				
Equipment (Procurement) Implementation		70%	100%			
<u>FORESTRY</u> Houses, Offices and Stores Equipment (Procurement) Implementation						100%

See B Bids and Contract Award.

( en millions de francs )

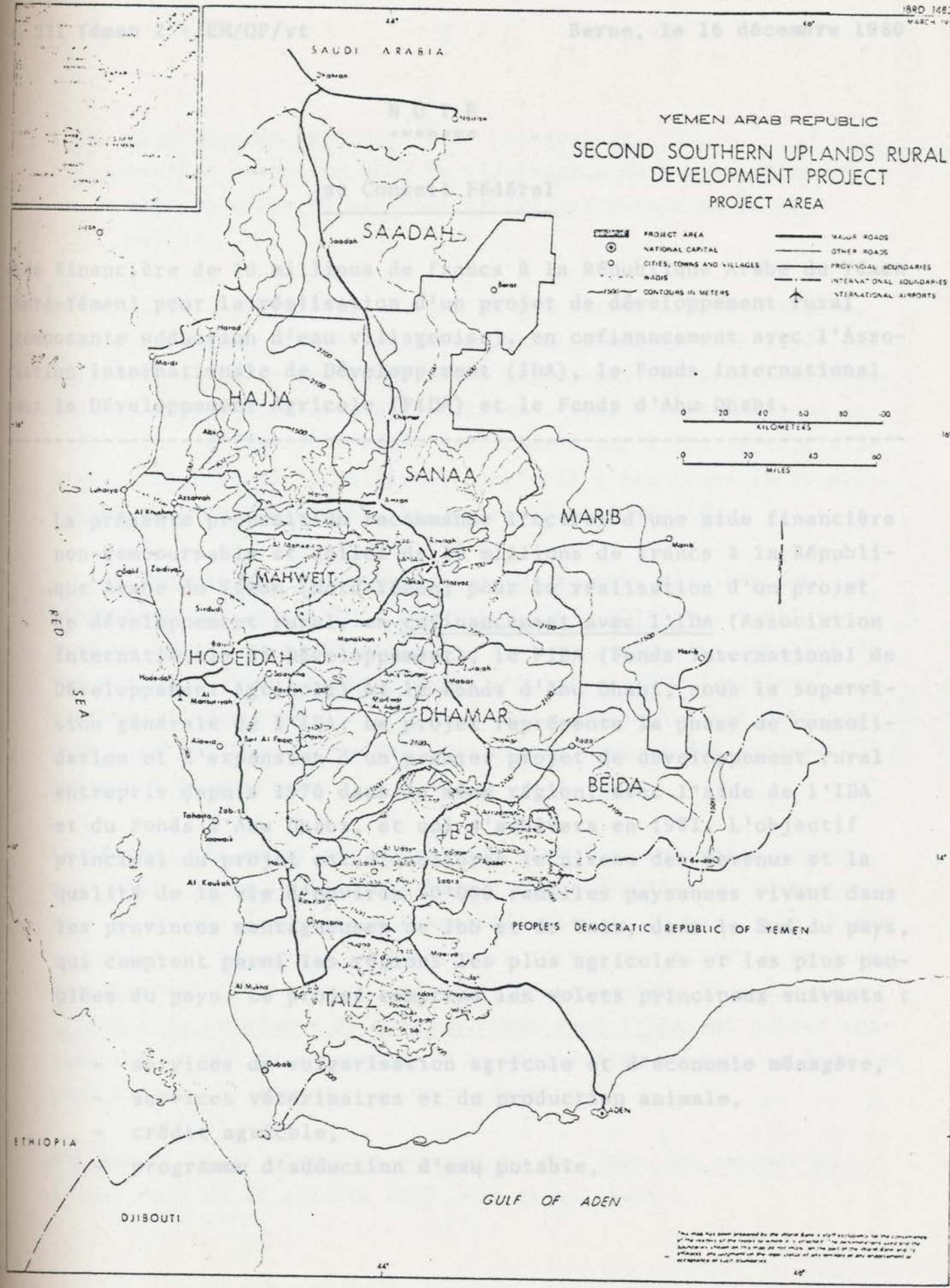
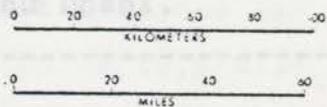
Région	An.	Pays	Projet	Partenaire	E n g a g e m e n t s					Total	Situation 15 septembre 1980	
					79	80	81	82	83		Projets (mon- tants) approu- vés	Projets (mon- tants) à l'étu- de/envisagés
ASIE	80	Yém.AR	Dévelop. Rural	IDA		1.0	9.0			10.0		x
	80	Bangl.	Crédit de Progr.	IDA		15.0				15.0		x
	80	Birman.	Huile de Palme	ADB		4.0	6.0			10.0		x
	80	Région	Progr.Assist.Tech.	ADB		4.0	7.0	7.0	7.0	25.0	x (14.0)	x
	81	Pakis.	Grain Storage	IDA			18.0			18.0		x
AFR. OUEST	79	Région	Onchocercose	IDA	12.0					12.0	x (12.0)	
	80	Mali	Entretien Routier	IDA		4.0	14.0			18.0		x
	80	Région	Progr.Assist.Tech.	BAD		0.5	4.0			4.5		x
	81	Camér.	Dévelop. Urbain	IDA			10.0			10.0		x
AFR. EST	82	Hte-V.	Dévelop. Rural	IDA				15.0		15.0		x
	81	Kenya	Forêts	IDA			10.0			10.0		x
	82	Madag.	Dévelop. Rural	IDA				10.0		10.0		x
AMER. LATINE	80	Région	Progr.Assist.Tech. et Petits Projets	IDB		5.0		5.0		10.0		x
	T O T A L					12.0	33.5	78.0	37.0	7.0	167.5	2 (26.0)

18RD 14837  
MARCH 1982



# YEMEN ARAB REPUBLIC SECOND SOUTHERN UPLANDS RURAL DEVELOPMENT PROJECT PROJECT AREA

- PROJECT AREA
- NATIONAL CAPITAL
- CITIES, TOWNS AND VILLAGES
- WADIS
- CONTOURS IN METERS
- MAJOR ROADS
- OTHER ROADS
- PROVINCIAL BOUNDARIES
- INTERNATIONAL BOUNDARIES
- INTERNATIONAL AIRPORTS



The map has been prepared by the World Bank in cooperation with the Government of the Yemen Arab Republic. The boundaries shown on the map are those shown on the 1:500,000 scale map of the Yemen Arab Republic published by the Government of the Yemen Arab Republic in 1978. The boundaries shown on the map are those shown on the 1:500,000 scale map of the Yemen Arab Republic published by the Government of the Yemen Arab Republic in 1978.

## N O T E

programme de contrôle ===== bilharziose,  
 soutien technique pour la réalisation du projet et la  
 mise en place d'activités agricoles; formation de per-  
 sonnel.

au Conseil Fédéral

Aide Financière de 10 millions de francs à la République Arabe du Yémen (Nord-Yémen) pour la réalisation d'un projet de développement rural (composante adduction d'eau villageoise), en cofinancement avec l'Association Internationale de Développement (IDA), le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) et le Fonds d'Abu Dhabi.

-----

La présente proposition recommande l'octroi d'une aide financière non-remboursable et déliée de 10 millions de francs à la République Arabe du Yémen (Nord-Yémen) pour la réalisation d'un projet de développement rural, en cofinancement avec l'IDA (Association Internationale de Développement), le FIDA (Fonds International de Développement Agricole) et le Fonds d'Abu Dhabi, sous la supervision générale de l'IDA. Le projet représente la phase de consolidation et d'expansion d'un premier projet de développement rural entrepris depuis 1976 dans la même région, avec l'aide de l'IDA et du Fonds d'Abu Dhabi, et qui s'achèvera en 1981. L'objectif principal du projet est d'améliorer le niveau des revenus et la qualité de la vie d'environ 60'000 familles paysannes vivant dans les provinces montagneuses de Ibb et de Taiz, dans le Sud du pays, qui comptent parmi les régions les plus agricoles et les plus peuplées du pays. Le projet comprend les volets principaux suivants :

- services de vulgarisation agricole et d'économie ménagère,
- services vétérinaires et de production animale,
- crédit agricole,
- programme d'adduction d'eau potable,

le cadre du programme de cofinancement avec l'IDA qui permet également

Yémen, un rapport de l'IDA, daté du 23 octobre 1980, dit ce qui suit :

- programme de contrôle de la bilharziose,
- soutien technique pour la réalisation du projet et la mise en place de services agricoles; formation de personnel.

Le coût (1981-1985) total du projet est estimé à \$ 82 millions. La contribution directe du Gouvernement yéménite sera de \$ 22,4 millions, et celle des populations bénéficiaires (programme d'adduction d'eau) d'environ \$ 13 millions, soit \$ 35,4 millions au total pour le Yémen; le reste est financé par l'IDA (\$ 16,6 millions), le FIDA (\$ 14 millions), le Fonds d'Abu Dhabi (\$ 10 millions) et, éventuellement, la Suisse (Fr. 10 millions).

Il est proposé que la contribution suisse soit utilisée pour le financement du programme d'adduction d'eau potable, lequel exercera un impact considérable sur l'état de santé et la qualité de vie des populations bénéficiaires (environ 35'000 familles). Les systèmes d'adduction d'eau villageoise seront réalisés avec une participation importante des populations intéressées estimée à environ \$ 13 millions.

Le projet, tel qu'il est conçu, correspond aux critères établis dans l'Art. 5 de la Loi Fédérale sur la Coopération au Développement et l'Aide Humanitaire Internationales du 19 mars 1976. C'est un projet en faveur de la population rurale qui aidera à améliorer sensiblement la situation des familles paysannes. Il entre dans le cadre du programme de cofinancement avec l'IDA qui permet également à la DDA de s'associer à la réalisation de projets dans des pays autres que les pays de concentration.

S'agissant de la situation économique du Yémen, un rapport de l'IDA, daté du 23 octobre 1980, dit ce qui suit :

" La République Arabe du Yémen aura besoin de montants importants d'aide étrangère pour financer ses programmes de développement présents et futurs. Etant donné les ressources naturelles et financières limitées du pays, seules des contributions locales relativement modestes pourront être mobilisées pour financer les projets d'investissement public. En outre, un ralentissement dans la croissance de la principale source de devises étrangères du Yémen, c'est-à-dire le rapatriement des salaires des travailleurs émigrés et le déséquilibre croissant de la balance commerciale, implique que l'aide étrangère devra continuer à être fournie à des conditions très favorables pour maintenir la viabilité financière du pays à moyen et à long terme " .

Les principaux bailleurs de fonds du Yémen (à savoir l'Arabie Séoudite, les Etats-Unis, l'Union Soviétique, la RFA, la Chine, l'IDA, le Fonds Arabe de Développement, le Fonds d'Abu Dhabi, le PNUD) reconnaissent pleinement ces besoins et le fait que le Yémen doit figurer parmi les pays les moins développés du monde; ils sont prêts à lui accorder une aide substantielle (435 millions de dollars en 1978/79) à des conditions de faveur.

L'aide apportée par les pays arabes, aussi importante soit elle, ne suffit pas à couvrir la totalité des besoins d'assistance du Yémen; le recours à d'autres sources de financement, en particulier des pays industrialisés, dont la Suisse, s'avère indispensable pour compléter le transfert de ressources nécessaires pour soutenir l'effort de développement du Yémen.

La situation politique du Yémen et de la péninsule arabe plaide, elle aussi, en faveur d'un soutien à ce pays, ainsi qu'en témoigne le rapport ci-joint du Secrétariat Politique du DFAE. Sur la

Annexe : Rapport du Secrétariat Politique  
du DFAE daté du 4 décembre 1980.

base d'une analyse détaillée de la situation politique complexe de la région, il arrive à la conclusion que le renforcement et le maintien de l'indépendance et du non-alignement du Yémen du Nord - Etat situé entre le Yémen du Sud communiste et l'Arabie Séoudite qui, de ce fait, occupe une position géopolitique particulière et importante - est devenu essentiel pour l'Occident. Selon le même rapport, les récents achats d'armes soviétiques doivent être vus dans la perspective de la politique de non-alignement que le Yémen du Nord a suivie depuis 1962. Les achats semblent avoir été financés par l'Iraq, ce qui a permis au Yémen de diversifier ses protections et ses appuis, et ne pas avoir recours exclusivement à l'Arabie Séoudite. Le soutien financier de l'Iraq fait apparaître que l'intérêt d'une majorité de pays arabes et de pays occidentaux converge pour aboutir au renforcement du Yémen du Nord.

Le Yémen du Nord qui tente, depuis de nombreuses années de contenir le danger de déstabilisation que représente le régime marxiste d'Adén pour la péninsule arabe et le Golfe comme l'a illustré la guérilla du Dhofar dirigée contre Oman. Enfin, avec Oman à l'Est, il verrouille à l'Ouest la péninsule arabe, en bordure de l'Océan Indien dont il n'est plus nécessaire de souligner l'importance stratégique, contrôlant ainsi les voies d'accès, par terre, vers l'intérieur de la péninsule.

DEPARTEMENT FEDERAL DES  
AFFAIRES ETRANGERES

## II. Les relations extérieures du Yémen

Les circonstances qui ont entouré la prise de pouvoir définitive durant la première moitié des années 1960, et notamment la rivalité saoudo-égyptienne, ont marqué l'orientation du régime républicain de Sanaa. Favorables idéologiquement à l'Egypte nassérienne dont ils avaient reçu une aide substantielle mais contraints de tenir compte d'une réalité géopolitique internationale, les dirigeants de Sanaa ont utilisé des moyens d'influence non-négligeables sur les affaires intérieures du pays. Les dirigeants républicains de Sanaa ont été con-

Pierre Aubert

Annexe : Rapport du Secrétariat Politique  
du DFAE daté du 4 décembre 1980.

Berne, le 4 décembre 1980

## République arabe du Yémen

### I. Aspects géopolitiques

Dans toute la région qui s'étend de la Corne de l'Afrique à l'Afghanistan, et qui a été définie récemment comme un arc de crises (Crescent of Crises), le Yémen du Nord occupe, à plusieurs égards, une position décisive. Tout d'abord, avec le Yémen du Sud et l'Ethiopie placés sous une influence soviétique déterminante, il contrôle le détroit de Bab El Mandeb, c'est-à-dire, par la Mer Rouge, la voie d'accès au sud du Canal de Suez, la route de la Méditerranée à l'océan Indien. Ensuite il constitue, à l'évidence, un Etat-tampon entre le Yémen du Sud communiste et l'Arabie saoudite qui tente, depuis de nombreuses années de contenir le danger de déstabilisation que représente le régime marxiste d'Aden pour la péninsule arabe et le Golfe comme l'a illustré la guérilla du Dhofar dirigée contre Oman. Enfin, avec Oman à l'Est, il verrouille à l'Ouest la péninsule arabe, en bordure de l'Océan Indien dont il n'est plus nécessaire de souligner l'importance stratégique, contrôlant ainsi les voies d'accès, par terre, vers l'intérieur de la péninsule.

### II. Les relations extérieures du Yémen

Les circonstances qui ont entouré la guerre yéménite durant la première moitié des années 1960, et notamment la rivalité saoudo-égyptienne, ont marqué l'orientation du régime républicain de Sanaa. Favorables idéologiquement à l'Egypte nassérienne dont ils avaient reçu une aide substantielle mais contraints de tenir compte d'une réalité géopolitique qui accorde à l'Arabie saoudite des moyens d'influence non-négligeables sur les affaires intérieures du pays, les dirigeants républicains de Sanaa ont été con-

duits à adopter, dès leur arrivée au pouvoir, une politique de non-alignement. Cette politique fut et reste utile au Yémen du Nord dans ses relations avec le Yémen du Sud, dans ses relations avec l'Arabie saoudite et les autres Etats arabes et dans ses relations extérieures plus larges.

### II.1. Les relations inter-yéménites

Ces relations sont caractérisées par nombre de liens et de clivages d'origine ethnique, tribale et religieuse. Les dirigeants marxistes du Yémen du Sud se montrent très habiles à les utiliser dans leurs relations avec Sanaa dans le but de promouvoir, à terme, une unification qui se fasse au profit de leur idéologie. Ces relations inter-yéménites sont ainsi empreintes d'ambiguïtés que Riyadh, pour sa propre sécurité, essaie constamment de réduire, que Sanaa utilise dans sa politique de non-alignement et à l'égard de l'Arabie saoudite, et qu'Aden cherche à mettre à profit pour établir son influence sur le Yémen du Nord.

### II.2. Les relations avec l'Arabie saoudite et les Etats arabes

Les relations du Yémen du Nord avec les Etats arabes voisins ou plus lointains sont marquées comme toutes les relations entre pays arabes par d'anciens liens et d'anciens contentieux de caractère ethnique, tribal et religieux qui influent en profondeur sur les relations inter-étatiques et qui, selon le cas, les compliquent ou les simplifient.

Avec l'Arabie saoudite, le Yémen du Nord entretient des rapports de quasi-assistance. En effet, Riyadh subventionne son budget de fonctionnement pour un million de dollars par jour. En outre, l'Arabie saoudite ne saurait se

passer des centaines de milliers de Yéménites émigrés qui travaillent au développement du royaume; en retour, le Yémen du Nord voit ses finances équilibrées par les transferts de fonds que ces émigrés font parvenir à leurs familles. Dans ces conditions et face à la richesse saoudienne, le Yémen du Nord républicain a trouvé dans le non-alignement une garantie à son indépendance, même si, par nécessité, il est condamné à s'entendre avec son voisin. Grâce au non-alignement aussi, le Yémen du Nord a pu trouver certains appuis arabes, en Irak notamment, qui l'aident à contrebalancer cette influence très forte de l'Arabie saoudite. En outre, l'aide considérable qu'il reçoit des Emirats pétroliers du Golfe contribue, politiquement, au même objectif.

### II.3. Les relations extérieures au sens large

Dans la mesure où le non-alignement signifiait, dans les années 1960, se démarquer de l'influence occidentale, les dirigeants républicains de Sanaa furent amenés à nouer des relations étroites avec l'Union soviétique et les pays socialistes, dans le domaine de l'armement notamment. Face à l'Arabie saoudite où l'influence occidentale et surtout américaine était et reste prépondérante et exclusive, ces relations avec les pays socialistes ont toujours permis au Yémen du Nord de marquer la différence de ses orientations. Néanmoins, Sanaa s'est constamment efforcée de maintenir un strict non-alignement. C'est ainsi que dès 1969, elle a entretenu des relations diplomatiques tant avec l'Allemagne fédérale qu'avec la République démocratique allemande, que ses relations établies dès le début avec la Chine n'empêchèrent pas d'excellents rapports avec Taiwan qui apporte depuis longtemps son aide au développement du pays (il y a aujourd'hui 70 coopérants de Taiwan au Yémen du Nord) et qu'en 1974, par exemple, Sanaa avait noué des relations diplomatiques avec le Vietnam du Nord et le Vietnam du Sud.

### III. Les événements de 1979

En février 1979, la guerre larvée aux frontières du Yémen du Nord et du Yémen du Sud dégénéra en conflit ouvert. Simultanément le régime de Sanaa dut faire face à de sérieux troubles intérieurs: le Front National démocratique, qui regroupe la plupart des mouvements d'opposition prit fait et cause pour Aden et participa activement aux combats, tandis que les tribus du nord du pays, en général conservatrices et souvent financées par Riyadh, soutenaient les autorités de Sanaa.

Le 30 mars 1979, à la suite des efforts conjugués de plusieurs pays arabes (Syrie-Irak-Arabie saoudite et Emirats du Golfe), un cessez-le-feu fut conclu au Koweït. Ce cessez-le-feu fut aussi rendu possible par les pressions que Moscou exerça sur Aden, l'URSS ne tenant pas à s'aliéner les sympathies irakiennes et syriennes. C'est également à cette époque que les relations entre Bagdad et Aden commencèrent à se détériorer, l'Irak reprochant au Yémen du Sud son orientation exclusivement pro-soviétique et ses activités subversives dans la région. L'accord conclu au Koweït imposait le retrait des troupes d'Aden qui avaient pénétré en territoire nord-yéménite et préconisait un dialogue au plus haut niveau entre les deux pays en vue d'une unification éventuelle.

Cette paix ressemblant plus à une trêve armée, les Etats-Unis, à la demande de l'Arabie saoudite qui accepta de financer l'opération, décidèrent de mettre sur pied un programme de réarmement du Yémen du Nord. Cependant, devant le manque de docilité, à son égard, du Président du Yémen du Nord, le lieutenant-colonel Ali Abdallah Saleh, Riyadh ralentit puis fit cesser la fourniture d'armes américaines acheminées à travers le territoire saoudien. En effet, dans ses relations avec le régime pro-soviétique d'Aden, le Pré-

sident nord-yéménite n'entendait nullement se soumettre aux conseils de modération provenant de Riyadh.

Le Président Ali Abdallah Saleh s'est alors tourné vers l'URSS qui, depuis plus de dix ans est le principal fournisseur d'armes au Yémen du Nord et dont il obtint immédiatement une aide militaire beaucoup plus importante que celle qui avait été octroyée par Washington à la demande de l'Arabie saoudite. Avec le matériel militaire arrivèrent simultanément au Yémen du Nord près de 230 conseillers soviétiques. Selon nos sources ces achats auraient été financés par l'Irak dans le but de permettre au Yémen du Nord de mieux résister aux pressions tant saoudiennes que sud-yéménites et pour étendre son influence dans cette région.

Cette affaire occasionna une crise sérieuse entre Riyadh et le Yémen du Nord qui tout en désirant conserver l'aide financière saoudienne dont le pays ne peut se passer voulait poursuivre sa politique de rapprochement en direction d'Aden. L'Arabie saoudite, exerça alors une très forte pression sur Sanaa en refusant tout accroissement de son aide financière et en suspendant certains crédits.

#### IV. La situation actuelle

Aujourd'hui les relations entre Riyadh et Sanaa semblent s'être améliorées. Plusieurs facteurs y ont contribué.

Au Yémen du Sud tout d'abord, le Président Abdul Fatah Ismail a été éliminé au printemps dernier. Originaire d'une tribu du Yémen du Nord, il était un partisan convaincu de l'unification des deux Yémen sous un même régime marxiste et oeuvrait dans ce but. Le nouveau Président Ali Nasser Mohammed est originaire du Yémen du Sud, n'a donc

pas d'attaches particulières avec le Nord et il est considéré comme un marxiste plus tempéré. Parallèlement, tous les cadres supérieurs du parti et du régime sud-yéménites qui étaient d'origine nord-yéménite ont été soit mutés à des fonctions subalternes soit limogés.

Ensuite, au Yémen du Nord, la nomination d'un nouveau Premier Ministre, proche de Riyadh et pro-occidental, et le remaniement ministériel qui en a résulté, ont permis d'éliminer du gouvernement des personnalités très marquées par leurs liens avec le Yémen du Sud et favorables à l'Union soviétique.

Si ces derniers développements ont considérablement réduit l'éventualité d'une unification entre les deux Yémen, ils ont aussi assaini les relations entre Riyadh et Sanaa, et permis de redéfinir les limites des relations inter-yéménites d'une façon qui respecte les orientations idéologiques respectives de Sanaa et d'Aden.

#### V. Appréciation d'ensemble et perspectives

Dans la région de la péninsule arabe, de l'Océan indien et du Golfe, le Yémen du Nord occupe une position géopolitique qui rappelle celle qu'occupait l'Afghanistan, avant l'invasion soviétique, entre l'URSS et le Sud-Ouest asiatique et l'ensemble indo-pakistanaï. Il existe d'ailleurs d'inquiétantes similitudes entre les développements survenus au Yémen du Nord et dans les relations inter-yéménites en 1979 et ceux qui ont caractérisé les débuts de l'influence soviétique exclusive en Afghanistan. Ces développements ont pu être heureusement contenus jusqu'à maintenant.

Depuis l'affaire afghane et compte tenu de l'importance pétrolière et stratégique de cette région, le

maintien de l'indépendance et du non-alignement du Yémen du Nord est devenu essentiel pour l'Occident. Cette situation a été perçue par les pays occidentaux, notamment l'Allemagne fédérale et les Etats-Unis, qui accordent une aide accrue à ce pays.

Les récents achats d'armes soviétiques, en quantité importante, par le Yémen du Nord, doivent être considérés dans une double perspective, celle du non-alignement et celle de la politique inter-arabe.

Dans la perspective de la politique non-alignée que le Yémen du Nord a suivie depuis sa révolution, les achats d'armes soviétiques ont toujours offert à Sanaa une triple utilité, à savoir ménager ses relations avec le Yémen du Sud, se démarquer de l'Arabie saoudite, son puissant voisin, et enfin mieux affirmer son non-alignement dans une région traditionnellement placée jusqu'à la révolution éthiopienne et à l'exception d'Aden, sous une influence occidentale presque exclusive. Ces considérations restent valables aujourd'hui.

Dans la perspective des relations inter-arabes, il faut relever que là encore, et dans les circonstances de 1979, le choix d'armes soviétiques a permis à Sanaa de faire pièce aux pressions exercées par Riyadh pour la fourniture d'armes américaines. En outre, le fait que ce soit, selon nos sources, l'Irak qui ait financé ces récents achats revêt une importance réelle pour Sanaa. En effet, face au Yémen du Sud et à ses ambitions d'unification du Yémen sous un même régime marxiste, il est très utile à Sanaa de pouvoir diversifier ses protections et ses appuis et ne pas avoir recours exclusivement à l'Arabie saoudite. Lorsque l'on considère l'infléchissement de la politique irakienne depuis deux ans vers un non-alignement plus strict et plus sévère à l'égard de l'URSS, si l'on relève

Berne, le 5 janvier 1981

l'hostilité croissante que Bagdad n'a cessé de manifester, depuis deux ans également, à l'égard de l'influence prépondérante que l'URSS et certains Etats de l'Est européen exerce à Aden, il apparaît bien que plusieurs pays arabes sont devenus plus conscients du danger potentiel que représente cette mainmise marxiste sur le Yémen du Sud.

Sous cet éclairage, c'est surtout le financement irakien plus que les armes soviétiques qui apparaît important et qui donne au non-alignement du Yémen du Nord tout son poids régional et international. Il y a là une convergence d'intérêt pour une majorité de pays arabes et pour les pays occidentaux qui doit inciter les uns et les autres à contribuer au renforcement et au maintien d'un Yémen du Nord indépendant et non-aligné.

Il nous apparaît que tous les éléments d'appréciation n'ont pas été suffisamment explicités dans la proposition. A la lumière des questions qui ont été soulevées par les Membres du Conseil Fédéral lors de ces deux séances, les instances fédérales concernées ont procédé à une analyse plus approfondie du contexte politico-économique du Yémen du Nord, analyse qui plaide en faveur d'une aide de la Suisse au Yémen du Nord. C'est pourquoi nous nous permettons de vous soumettre à nouveau cette proposition, complétée d'une note introductive du 16 décembre 1980, résumant les éléments de l'analyse complémentaire mentionnée ci-dessus.

La présente proposition est résumée au début de la note du 16 décembre 1980 ci-jointe.

DEPARTEMENT FEDERAL DES  
AFFAIRES ETRANGERES

Pierre Aubert

t. 311 Yémen 2 - OP/EM/vt

Berne, le 5 janvier 1981

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement  
 DEPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE  
 DIPARTIMENTO FEDERALE DI GIUSTIZIA E POLIZIA

N O T E

=====

au Conseil Fédéral

Concerne : Aide Financière de 10 millions de  
 francs à la République Arabe du Yémen  
 (Nord-Yémen)

-----

Les 6 et 22 octobre 1980, le Conseil Fédéral a examiné la proposition mentionnée sous rubrique (datée du 25 septembre 1980) et a décidé le retrait de cet objet sur la base de certaines considérations d'ordre politique, économique et militaire.

Il nous apparaît que tous les éléments d'appréciation n'ont pas été suffisamment explicités dans la proposition. A la lumière des questions qui ont été soulevées par les Membres du Conseil Fédéral lors de ces deux séances, les instances fédérales concernées ont procédé à une analyse plus approfondie du contexte politico-économique du Yémen du Nord, analyse qui plaide en faveur d'une aide de la Suisse au Yémen du Nord. C'est pourquoi nous nous permettons de vous soumettre à nouveau cette proposition, complétée d'une note introductive du 16 décembre 1980, résumant les éléments de l'analyse complémentaire mentionnée ci-dessus.

La présente proposition est résumée au début de la note du 16 décembre 1980 ci-jointe.

DEPARTEMENT FEDERAL DES  
 AFFAIRES ETRANGERES

Pierre Aubert

Annexes : ment.



EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT  
 EIDGENÖSSISCHES JUSTIZ- UND POLIZEIDEPARTEMENT  
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE  
 DIPARTIMENTO FEDERALE DI GIUSTIZIA E POLIZIA

M. 1873 Ru/kp

3003 Bern, den 13. Januar 1981

Ausgeteilt

An den Bundesrat

Ausgeteilt

An den Bundesrat

"Aide financière de 10 millions  
 de francs à la République Arabe  
 du Yémen (Nord Yémen)....."

Aide Financière à la République Arabe du Yémen

M i t b e r i c h t

zum Antrag des Eidg. Departementes für auswärtige  
 Angelegenheiten

vom 25.9.1980 mit Notizen vom 16.12.1980 und 5.1.1981

Die beantragte Ermächtigung zum Abschluss der in Frage stehen-  
 den völkerrechtlichen Verträge sollte sich nicht auf Art. 21  
 Abs. 2 VO über die internationale Entwicklungszusammenarbeit  
 und humanitäre Hilfe (SR 974.01) berufen, sondern auf Art. 10  
 des BG vom 19. März 1976 (SR 974.0) allein. Die in Art. 21  
 Abs. 2 VO enthaltene Subdelegation der selbständigen Abschluss-  
 kompetenz des Bundesrates ist rechtlich fragwürdig. Art. 10 BG  
 beinhaltet einen Dispens vom Genehmigungsvorbehalt des Art. 85  
 Ziff. 5 BV und nicht eine Gesetzesdelegation. Die entsprechende  
 selbständige Abschlusskompetenz des Bundesrates ist kaum weiter-  
 delegierbar. Etwas anderes ist die Vertretung des Bundesrates  
 beim Abschluss.

Im übrigen einverstanden.

EIDG. JUSTIZ- UND POLIZEIDEPARTEMENT

*H. Jung*



EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT  
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE  
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA

2301.23

Bern, den 2. Oktober 1980

AusgeteiltAn den B u n d e s r a t

"Aide financière de 10 millions  
 de francs à la République Arabe  
 du Yémen (Nord Yémen)....."

M i t b e r i c h t

zum Antrag des Eidg. Departementes  
 für auswärtige Angelegenheiten  
 vom 25. September 1980

Aus aussenhandelspolitischer Sicht ist die geplante Gewährung einer Finanzhilfe an die Arabische Republik Yemen zu begrüßen. Auch wenn dieses Land für die Schweizer Exportwirtschaft heute von bescheidener Bedeutung ist (schweiz. Exporte 1979: 15,7 Mio. Franken), kann nicht übersehen werden, dass es mit seinen rund 6 Mio. Einwohnern und dem Lohntransfer der in den reichen Oelstaaten tätigen Yemeniten (Schätzung 1979: 2 Mia. Dollar) sowie der Finanzhilfe von Saudi-Arabien, den Emiraten etc. (1979: rund 2 Mia. Dollar) über ein beträchtliches Marktpotential verfügt. Dies abzuklären ist u.a. das Ziel einer Goodwill-Mission unter der Leitung von Staatssekretär Jolles, die für kommendes Jahr geplant ist.

EIDG. VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT